

Collectif Bancs Publics (Sète)

Des milliers de Sétoises et de Sétois s'opposent à la construction d'un parking souterrain en cœur de ville, place Aristide Briand

Sommaire

1. En bref

2. Sète, une morphologie urbaine singulière

- La circulation
- Les arbres, régulateurs thermiques

3. La place Aristide Briand : place du kiosque ou l'Esplanade

- Un point d'histoire
- L'agora de Sète

4. Le projet de la mairie

- Un parking souterrain inutile et calamiteux
- Opacité organisée
- Une politique du béton

5. Les actions menées

- Création d'un collectif
- Actions publiques
- Journées de mobilisation
- Parrainages des arbres
- Recours juridiques

Où en sommes-nous?

Contacts

Site internet: bancs-publics.org

Collectif Bancs Publics : bancspublicssete(at)gmail.com

Presse: Christophe Aucagne / crisbiosete(at)gmail.com / 06 51 97 86 35

Communication: (liens, photos, accueil):

Mathieu Calueba / mathieu.calueba(at)gmail.com / 06 79 14 00 12

Facebook: Collectif Bancs Publics

1. En bref

Des milliers de Sétoises et de Sétois sont en lutte contre la construction d'un 3^{ème} parking souterrain en centre-ville.

La mairie de Sète veut imposer aux citoyens la construction d'un parking souterrain payant de deux étages en plein cœur de ville sous la place Aristide Briand, place emblématique et cœur battant de la cité portuaire.

Ce projet implique la destruction totale de ce lieu centenaire, constamment animé, véritable agora de Sète avec en son centre un kiosque offert à la ville en 1892 par le négociant mélomane Johan Franke, et sur toute la place un alignement remarquable d'arbres composé de soixante-treize tilleuls argentés, d'un magnolia et d'un acacia, mais également d'aire de jeux pour enfants.

Des milliers d'habitants s'y opposent et se mobilisent face à ce projet inutile et calamiteux et imposé dont il est prévu que les travaux commencent en janvier 2022 pour une durée de trois ans. Ils impliquent en premier lieu, pour faire place nette et permettre aux engins de creuser un trou de sept à huit mètres de profondeur, l'arrachage de plus de cinquante arbres remarquables, la destruction de l'aire de jeux pour enfants, le démontage du kiosque, du manège et la suppression des commerces qui sont installés sur la place.

Sauvons la place du kiosque!



2. Sète, une morphologie urbaine singulière

La circulation

L'île de Sète est particulière, en ce sens qu'elle ne possède que trois entrées pour plus de 45000 habitants, ce qui entraîne une saturation inévitable de véhicules, qui prend des proportions paralysantes en période touristique, notamment en centre-ville aux rues étroites et imbriquées. La problématique de ces voies d'accès et de cette circulation à Sète, incite à trouver des solutions pour que les voitures circulent le moins possible dans le centre historique.

Un parking en plein cœur de ville augmenterait le flux de véhicules entrant et sortant, vers un centre aux accès déjà réduits par le nombre limité de ponts. Toutes les préconisations urbaines, architecturales et patrimoniales recommandent de nos jours des stationnements hors du centre-ville.

Dans sa communication, la municipalité dit s'inspirer de l'exemple célèbre de Pontevedra en Espagne. Or dans cette ville de 83 000 habitants, c'est exactement le contraire qui est fait depuis 15 ans : le centre-ville, interdit aux voitures (sauf aux professionnels, urgences et handicapés), est devenu entièrement piéton. Et autour du centre, à moins de 15 minutes à pied, ont été construit de grands parkings de dissuasion gratuits.



Plan de Sète, positionnement des axes routiers, du centre-ville et des parkings

Les arbres, régulateurs thermiques

Outre leur aspect esthétique, la fonction fondamentale des arbres dans la plupart des villes du sud de la France, est la régulation thermique. Cela exige des arbres de hautes tailles permettant à la chaleur de monter dans les frondaisons, seule façon de garantir la fraîcheur au sol. Ils ont fait de toutes ces places typiques méditerranéennes des lieux conviviaux et appréciés. Ces arbres nécessitent un sous-sol profond pour pouvoir s'enraciner et prendre toute leur dimension.

Les tilleuls argentés plantés sur la place concernée en remplacement des anciens platanes malades, pourraient atteindre jusqu'à 28 mètres de haut. Ils ont été plantés en pleine terre en 2016 et 2017, alors qu'ils avaient déjà six ans. Ils sont considérés comme *arbres remarquables et alignement à préserver* par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et définis comme tels dans le Plan Local d'Urbanisme de Sète, avec leur emplacement précis sur la Place Aristide Briand.

Il sera impossible de les remplacer par des arbres aux caractéristiques semblables plantés sur un terre-plein posé sur le toit d'un parking enterré à moins d'un mètre de profondeur. Les plans précis de construction du parking remis aux entreprises qui soumissionnent à l'appel d'offre montrent d'ailleurs clairement qu'aucune réservation pour laisser passer les racines des arbres n'est prévue aux deux niveaux de stationnement.

En outre, la configuration géographique de Sète avec le Mont Saint Clair, exige de penser à l'absorption et à l'évacuation des eaux de pluie en favorisant des sols perméables. L'implantation d'arbres, grands consommateurs d'eau, joue d'ailleurs un rôle important dans ce dispositif.

Sans ces grands arbres, cette place ne sera plus ce lieu ombragé où l'on s'arrête, un lieu de vie et de rencontres. Elle deviendra un simple lieu de passage à traverser.





3. La place Aristide Briand, place du kiosque ou l'Esplanade

Un point d'histoire

Fondé en 1666 sous le règne de Louis XIV, le port de commerce et de garnison sétois, va se développer au XIXème siècle comme grand port de pêche et attirer une main-d'œuvre aux multiples origines méditerranéennes. Ils se regroupent par quartiers et créeront au fil du temps l'atmosphère si particulière qui fait le charme de la ville.

Surnommée « l'île singulière » par Paul Valéry, Sète, bordée au sud par la Méditerranée et au nord par l'étang de Thau, est traversée par des canaux. Au cœur de cette cité maritime se trouve la « place du kiosque » ou « l'Esplanade », comme la nomment les Sétois. Aménagé entre 1850 et 1876, ce lieu emblématique de la ville est capable de rassembler la foule « autant pour se réjouir que pour manifester (...) pour se reposer comme pour méditer sous les hautes frondaisons ».

L'agora de Sète

Dans ce lieu plus que centenaire, situé au cœur de ville, à mi-chemin entre les halles et la médiathèque François-Mitterrand, quotidiennement les générations se croisent et palabrent sur les bancs, les enfants s'amusent sur la grande aire de jeux; les mercredis et jeudis, jours de marché et de brocante, des centaines de badauds flânent entre les étals sous l'ombre fraîche offerte par les arbres et leur alignement remarquable.

On n'oublie pas le manège pour les plus petits, les deux échoppes de restauration « La Bonbonnière » et « Chez Mignon » vendant crêpes et churros, la baraque du serrurier, les terrasses de cafés et de restaurants, les fêtes et concerts, qui en font un espace très vivant et constamment animé.

Les Sétois plus âgés continuent de l'appeler « Esplanade centrale », c'est « l'agora » de Sète, un lieu de rencontres, de rendez-vous, avec en son centre, le fameux kiosque qui accueille régulièrement des concerts. C'est un des endroits les plus agréables de la ville, son épicentre.

4. Le projet de la mairie

Un parking souterrain inutile et calamiteux

Le maire de Sète a décidé d'éventrer cette place, située en bordure de la zone piétonne, pour y construire, en plein centre-ville, un troisième parking souterrain payant de 300 places sur 2 étages (profondeur de sept mètres) dont les travaux titanesques, dus notamment aux problèmes d'étanchéité liés à la présence de l'eau à six mètres de profondeur, prendront officiellement trois ans.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de construction de trois parkings souterrains dont le premier tout juste terminé se situe devant le théâtre, à moins de 500 mètres de l'Esplanade. Leur nécessité s'avère d'autant plus infondée que les relevés quotidiens menés par le Collectif Bancs Publics depuis plus d'un mois montrent que les parkings déjà existants en plein centre-ville, sont aux trois-quarts vides 10 mois sur 12 (chiffres à l'appui), soit près de mille places disponibles.

De gros doutes subsistent quant à la rentabilité réelle de ces dépenses exorbitantes, dont les déficits plus que prévisibles, devront être couverts par la population, par des impôts et des taxes.

Calamité écologique, économique et sociale, ce projet est tellement aberrant, tellement à contre-courant de toutes les évolutions urbaines et du programme « Action cœur de ville » négocié avec l'État — qui participe financièrement à la réfection du centre-ville — que la plupart des habitants le croyaient abandonné. Or il n'en est rien, les travaux sont programmés pour commencer début janvier 2022, sans permis de construire ni de démolir. Sans aucune autorisation, car cela aurait supposé une révision du Plan Local d'Urbanisme, avec l'enquête publique qui y est liée, pour supprimer la protection des arbres et leurs alignements remarquables. Mais était-ce possible au vu du Code de l'Environnement, qui dans son article 1350-3 précise que « Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit » ? De plus, est-ce compatible avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Plan de Déplacement Urbain (PDU), adoptés par l'Agglo et qui tous insiste sur la nécessité de réduire l'emprise de la voiture sur le centre ville ?

Une opacité organisée

Le 3 décembre 2021, trois ans après la première annonce du projet (en 2018), une réunion publique d'information organisée par la Mairie s'est tenue au Cinéma Comœdia devant une salle comble. L'assistance est scandalisée par l'annonce de l'imminence des travaux alors qu'aucune enquête publique, ni consultation des riverains et usagers, n'ont été réalisées à ce jour. Cette réunion reprend les déclarations contradictoires déjà faites à la presse et oralement à propos des nombreuses questions que se posent les usagers.

Le programme affiché par la Municipalité se déroule en trois temps :

- démontage du mobilier urbain (espace de jeu pour enfants, bancs publics, etc.) et du kiosque en janvier, suivi par le déracinement de plus de cinquante arbres.
- début de la construction du parking en avril 2022 dont les travaux devraient durer deux ans.
- 2024, aménagement d'une nouvelle place à propos de laquelle, en l'absence de plans, les citoyens sont dans le flou total. Les informations de la Municipalité sont contradictoires : notamment autour du devenir de l'aire de jeux et sur les arbres. Ainsi, affirmer que « les Sétois retrouveront leurs arbres » après la construction du Parking est impossible : aucun arbre de haute tige ne saurait se développer dans un pot, quelle que soit la dimension du pot. Le dessin publicitaire affiché au coin de la place montre d'ailleurs une place sans arbres, sauf ceux longeant la rue du 8 mai 1945.

Une politique du béton

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de minéralisation de la ville, poursuivie depuis de nombreuses années, et on pourra s'interroger sur les multiples casquettes du maire. Élu et réélu depuis 2001, il est à la fois président de la communauté d'agglomération « Sète Agglopôle Méditerranée », président du conseil d'administration de la SA ÉLIT (Société Anonyme d'Économie mixte d'Équipement du Littoral du bassin de Thau), gérant de deux sociétés immobilières (Immobilière Loumi et la SCI DCR), PDG de la polyclinique Sainte-Thérèse à Sète dont son fils est directeur. Mais surtout, il est le président de la SPLBT, société maître d'ouvrage, chargée de la construction des parkings.

4. Les actions menées

Création du collectif

Le Collectif Bancs Publics, créé pour protéger la place du kiosque et s'opposer à la construction d'un parking supplémentaire en cœur de ville rassemblant plus 900 personnes à ce jour, s'est dotée d'une Association loi 1901 le 21 octobre 2021. Régulièrement tous les samedis matin et sur les marchés, les membres du collectif se retrouvent, tractent, discutent avec les riverains, les passants, les commerçants, les vendeurs des marchés, posent des affiches et des banderoles aux balcons jouxtant la place, informent la population, font signer la pétition. Tous sont vigilants et alertent sur le massacre programmé de cette place, essentielle pour toutes les générations, les anciens, les parents, les enfants, les jeunes, la vie sociale. Il s'agit que toutes et tous soient informés clairement du danger et des effets nuisibles qu'aurait la construction d'un parking souterrain en plein centre-ville.

Actions publiques:

- Pétition en ligne

Sur le site « mes opinions » et sur papier, une pétition est ouverte à signatures. À destination de la commune de Sète, de l'Agglopole Sète-Méditerranée, du département de l'Hérault, de l'État, l'Europe, elle a déjà recueilli 7000 signatures.

- Tractage et affichage régulier

Sur les places et les marchés, des membres du collectif sont présents sans relâche chaque semaine. Ils distribuent des tracs d'information et discutent avec des riverains, les passants et les commerçants des marchés et des rues adjacentes. Beaucoup d'habitants pensaient que ce projet destructeur n'aurait pas lieu et était abandonné. Cette place, poumon vert et lieu de vie au centre de la ville, est un lieu de rassemblement pour toutes les générations, et pas seulement pour les riverains, l'ensemble des sétoises et des sétois est concerné.

- Pose de banderoles dans un périmètre élargi

« Noël au balcon pour dire que notre place nous l'aimons », « Non au parking », ...

Des habitants ont décidé de poser des banderoles à leurs balcons, pour dénoncer la construction de ce parking. Faites à la main, elles fleurissent tout autour de la place et audelà, aux balcons des rues adjacentes. En effet, les conséquences de la réalisation de ce parking ne se limiteront pas au lieu même, le mouvement de véhicules entrant et sortant de ce parking va avoir des répercussions dans les rues adjacentes, étroites, en sens unique et malaisées pour circuler. Les riverains et tous les Sétois en sont bien conscients. Ils ont aussi la crainte, fondée, de ne plus trouver de place gratuite pour garer leur véhicule. Un quart des personnes vivent sous le seuil de pauvreté à Sète, particulièrement dans le quartier Révolution, tout proche du centre-ville.

Organisation de journées de mobilisation :

- Conseil municipal (22/11/2021) et Conseil d'agglomération (2/12/2021)

Dans le contexte sanitaire actuel, les séances des Conseils municipaux et d'agglomération se tiennent à huis-clos. Le collectif a tenu à manifester son opposition avec des pancartes et banderoles à l'extérieur de l'enceinte des conseils en demandant qu'une délégation soit reçue.

Le 22 novembre, lors du conseil municipal, plus de 200 personnes ont manifesté devant la mairie. Un membre du collectif a pu entrer et lire devant le Conseil un texte énonçant l'opposition à ce parking souterrain. Cela a été refusé lors du conseil d'agglomération du 2 décembre.

- Rassemblements

Samedi 11 décembre, à 11 heures, à l'appel du collectif environ 300 personnes se sont rassemblées au pied du kiosque de la place Aristide Briand. Après plusieurs prises de parole dénonçant la construction d'un parking sous la place, elles ont défilé dans les rues, en remontant la rue Henri-Barbusse, jusqu'à la place de la République avant de redescendre vers la mairie, vers la place Léon Blum, plus communément appelée la Place du Poulpe.

Samedi 18 décembre à 11 heures, les membres et les soutiens du collectif bancs publics ont

manifesté leur opposition au projet de parking sous la place Aristide Briand. Plus de 250 personnes, de tout âge, se sont regroupées sur toute la journée, pour une journée festive, musicale et engagée, avec de nombreuses prises de parole.

Parrainage des arbres de la place

Un parrainage a été mis en place pour les 76 arbres de la place. Les marraines et parrains sont en priorité des sétoises et sétois, des riverains, des adultes et même des enfants qui sont parmi les principaux usagers de la place. Ce sont aussi des personnalités publiques, sétoises et/ou médiatiques, qui ont décidé de partager avec nous le refus de cette destruction.

Ces parrainages feront l'objet d'une exposition en grand format in situ sur l'esplanade, sont diffusés sur facebook ainsi qu'envoyés à la mairie.

Ils sont regroupés sur une carte interactive en ligne.

Lien vers la carte interactive : http://lodelo.art/bancs-publics/

Liste complète par ordre alphabétique :

Françoise Almartine, écologiste

Alban et Mathilde, usagers du parc pour

enfants

Yann Arthus-Bertrand, photographe

Association des riverains de la place Aristide

Briand

Maryse Auzat, retraitée Diane B., Sétoise écolo

Guilhem Birouste, médecin généraliste

Luisa Calcine, gynécologue

Cécile Bois, actrice

Thomas Brail, fondateur du GNSA

Emilio Cerda, menuisier Gaspar Claus, violoncelliste

Claude Combas, organisateur d'évènements

sétois

Gaël Dadies, photographe

Danielle, retraitée

Demi Portion, rappeur sétois Daniel Dezeuze, artiste plasticien Dominique, sétoise et sociologue Françoise Doré, décoratrice Gabriel Du Roure, retraité sétois

Laure Dugaret, directrice d'école maternelle

Edith et Christine, riveraines Elsa, assistante sociale

Martine Escassut, pédopsychiatre Esma, amoureuse des arbres Éva, pour l'amour de Sète Pierre Ferrand, retraité

Christian et Martine Ferrari, auteurcompositeur et enseignante, riverains Jean-François Forès, conchyliculteur

Gabriel, élève de cm2

Cyrielle Garrigues, amoureuse de la nature

Patricia Gomé

Jean Graybeal, retraitée et riveraine

Christian Hernandez, président d'association

Bernard Heymann, intermittent

Hippolyte, élève de CM1 Max Horde, artiste Jade, élève de maternelle Emmanuelle Jans, sétoise

Arnaud Jean, secrétaire général CGT de Sète

et jouteur

François Jean-Jacques, artiste peintre sétois

Jocelyne et François, riverains Damien Jouve, enseignant François Julliot, chorégraphe

Marie-Thérèse Kassianides, retraitée

Kayss, élève de cm2 Lalala Ukulélé Club

Famille Lalia, en résistance

Laury, Ysé et Pia, famille en vacance

Denis Lavant, acteur Martine Leclere, infirmière

Philippe Leclere, retraité et riverain

Lila, élève de maternelle

François Liberti, ancien député-maire de la

ville de Sète

Lionel Lopez, chanteur du groupe Les Mourres

de porc

Florence Loste, analyste Lucie, élève de CE2 Jacques Maillet, retraité

Yves Marchand, ancien maire de Sète Marie et Didier, anciens commerçants

Marie et Djemila, prof de yoga et prof d'arts-

plastiques

Esther Marlot, peintre et musicienne Mathilde et Malone, famille de riverains

Maxence, élève de CP

Valérie Mazat-Baum, commerçante Guillaume Meurice, humoriste Pierre Mistral, retraité riverain

Mohamed et Bilal, écoliers Jérôme Muron, éducateur

Nathalie et Michèle, Sétoises et riveraines Nedji et Raphaël, usagers du parc pour enfants

Nicole, GNSA du bitterois

Michèle Parcé, ancienne conseillère

municipale

Petitcopek, chanteur de rap sétois
Daniel Rigaud, La roue libre de Thau
Lucette Roig, ancienne élue et militante

associative

Sacha, élève de CP

Jean-Claude Sauvagnargues, ancien directeur

de l'Ifremer Sète

Sisobr, ingénieur logiciel Didier Super, chanteur Susan Sajno, retraitée Lydie Salvayre, écrivaine Pedro Soler, guitariste Bruno Solo, acteur

Kakine Rougier, retraitée

Daphné Rebouillat, créatrice de bijoux

Benjamin Trichat, danseur et chorégraphe

Véronique et Cécile, Sétoises

Violaine Vérité, comédienne à Sète

Florent Viguié, boulanger

Daniel Villanova, humoriste et acteur Alain Zarouati, plasticien sétois

Recours juridiques

Dans une perspective d'avenir, il est indispensable d'anticiper les changements climatiques, rechercher l'excellence environnementale et mieux prendre en compte les risques naturels et les nuisances, protéger les milieux naturels sensibles et remarquables ainsi que la nature ordinaire en milieu urbain, mettre en valeur les identités patrimoniales paysagères et culturelles de la ville, lutter contre la pollution des eaux. S'engager fermement vers un urbanisme de sobriété énergétique.

Pour cela, les villes et les territoires se dotent d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), d'un Plan des Déplacements Urbains (PDU) et d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le PLU fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur la ville de Sète. Il est là pour encadrer et en empêcher les violations. Il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable et doit être compatible avec les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

Le PADD est un document essentiel lié au PLU, puisqu'il y fixe les grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports, qui autorise à suspendre toute autorisation de révision du PLU qui serait contradictoire aux principes fixés.

Le PDU est une démarche de planification sur 10 ans (2020-2030 pour l'Agglo), qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements.

Le SCOT est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbains. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le code de l'urbanisme. Il détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

C'est pour faire respecter ces textes encadrés par la Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, que l'Association Bancs Publics s'est crée. Des actions en justice ont été entamées et vont se poursuive, soutenues par le Collectif Bancs Publics. Ces actions étant en cours, nous ne donnerons pas plus de précisions pour l'instant.

Au 24 janvier 2022. Où en sommes-nous?

Notre action a empêché le démarrage des travaux. C'est une première victoire!

Les travaux de démontage de la place qui devaient démarrer le 10 janvier dernier sont suspendus. C'est le résultat de notre mobilisation impressionnante et de notre action en justice. Mais ce n'est pas fini.

Notre vigilance doit rester intacte

Il faut saluer tous ceux, toutes celles, qui tous les jours assurent cette veille sur la place. Tous les jours, les citoyens sont mobilisés, et regardent si un quelconque document administratif est affiché sur la place. Quel que soit ce document, il sera inévitablement contraire au droit et devra être attaqué.

La Mairie veut absolument réaliser ce projet aberrant. Elle cherche aujourd'hui des moyens de droit pour essayer d'échapper au droit et c'est objectivement difficile pour elle. De fait, elle est obligée de modifier sa stratégie. Peut-être en évitant de respecter l'obligation du Permis de Démolir ? Peut-être en modifiant le Permis de Construire en cours d'instruction en y incluant la construction de la nouvelle place ? À tout moment, une "autorisation d'urbanisme" peut sortir.

Le Tribunal Administratif n'a pas encore statué

La Ville de Sète a suspendu les travaux, et même plus exactement, ne les a pas commencés. Elle est contrainte à construire les autorisations nécessaires, qu'une lettre du Préfet rappelle. Mais le Tribunal n'est pas pressé : en effet il n'y a plus d'urgence. Peut-être même attend-il les autorisations pour donner son feu vert aux travaux. La date de l'audience n'a plus vraiment d'importance, car en réalité la Mairie s'est pliée à notre exigence en suspendant tout travaux, aux fins de respecter le droit, sans doute en espérant pouvoir trouver le moyen de le contourner.

Notre action en justice

Le 24 décembre dernier, l'association Bancs Publics et dix riverains ont déposé un recours en référé devant le Tribunal administratif de Montpellier, demandant la suspension de tous travaux, en l'absence de toute autorisation d'urbanisme. La Ville avait pensé pouvoir passer en force sans aucune autorisation, au mépris de toute règle légale.

Tous ces motifs sont explicités dans notre recours par des références aux textes législatifs et confirmés par une nombreuse jurisprudence, notamment du Conseil d'État.

Notre recours s'appuyait sur 4 motifs de droit :

- **Un permis de démolir** est obligatoire, pour les travaux envisagés sur la place : cette obligation définie dans le Code de l'Urbanisme et transcrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est renforcée car la place fait partie d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- **Le Kiosque** est un "Édifice Remarquable" situé dans un Site Patrimonial Remarquable, inscrit comme tel au PLU. Sa démolition est de ce fait interdite par le Code de l'Urbanisme.
- L'alignement d'arbres remarquables est protégé par la Loi : c'est une catégorie juridique définie dans le Code de l'Environnement et dans le Code de l'urbanisme : "Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit".
- L'information et la participation du public sont des obligations, définies dans la Convention Internationale d'Aartus, transcrite en France dans la Charte de l'Environnement, intégrée au préambule de notre Constitution. L'absence d'une telle démarche pour ce parking et cette place est contraire à ces principes constitutionnels.

La Ville de Sète a reçu notification de ce référé le 27 décembre, et y a répondu dans un mémoire daté du 11 janvier, en affirmant que le Permis de Construire est toujours en cours d'instruction.

Rappel: Dans la réunion publique du 3 décembre, la Mairie avait expliqué que le Permis de Construire ne portait que sur le parking lui-même mais pas sur la place, et qu'une large consultation des riverains aurait lieu après la construction du parking pour voir comment réaménager la place.

Or la Mairie revient sur cette promesse en affirmant que la place sera aménagée en rétablissant l'alignement des arbres historiques tel qu'il existait en 1898 lors de la création de l'Esplanade (en réalité cette création date de 50 ans avant) et travaille pour cela en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Toutefois, pour l'heure, le projet est toujours en cours de définition et aucune autorisation d'urbanisme n'a encore été sollicitée.

En conséquence, écrit la Mairie, nonobstant les annonces faites prématurément, notamment par voie de presse :

- Les travaux n'ont pas encore débuté et ne sont pas sur le point de commencer :

C'est faux : les préparatifs avaient commencé activement. Nous avons pu stopper certaines interventions, notamment le démontage d'un panneau publicitaire et le marquage au sol préalable à l'intervention lourde d'ENEDIS. Et si nous avons pu empêcher le démontage des luminaires du kiosque, nous n'avons pas pu empêcher le sectionnement des câbles, ce qui

plonge le kiosque et la place dans l'obscurité la nuit.

- Par conséquent le référé déposé par Bancs Publics et des riverains n'a pas d'objet et peut même entraver le projet, qui est toujours en cours de définition et qu'aucune autorisation d'urbanisme n'a encore été sollicitée.

Il est bien entendu inconcevable pour la SPLBT et la Commune de Sète de commencer les travaux sans avoir obtenu au préalable les autorisations d'urbanisme nécessaires ! (sic : souligné dans le texte). C'est pourquoi la Ville de Sète analyse actuellement la nécessité de déposer un permis de démolir, alors que c'est obligatoire. La Ville tenterait-elle d'y échapper ?

Le collectif Bancs Publics continue ses actions et sa vigilance Ce parking sous la place Aristide Briand doit être totalement abandonné

